



# Barème des cotisations 2022

Validé lors de l'Assemblée Générale du 27 mars 2021

Calcul selon le nombre de licenciés établis par l'[INJEP-MEDES](#)

de 1 à 1 000 licenciés	<b>141 €</b>
de 1 001 à 2 000 licenciés	<b>170 €</b>
de 2 001 à 3 000 licenciés	<b>218 €</b>
de 3 001 à 5 000 licenciés	<b>291 €</b>
de 5 001 à 10 000 licenciés	<b>362 €</b>
de 10 001 à 20 000 licenciés	<b>470 €</b>
de 20 001 à 30 000 licenciés	<b>565 €</b>
de 30 001 à 50 000 licenciés	<b>720 €</b>
de 50 001 à 100 000 licenciés	<b>970 €</b>
de 100 001 à 200 000 licenciés	<b>1 3455 €</b>
Par tranche de 50 000 licenciés supplémentaires	<b>221 €</b>

## Modes de règlement :

- Virement bancaire : *précisez le nom de votre sport suivi de « Cotisation 2022 » dans l'objet.*

### Relevé d'Identité Bancaire

Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
10278	6039	21 053 901	22
IBAN	FR76 1027 8060 3900 0210 5390 122		
BIC	CMCIFR2A		
Domiciliation	CCM PARIS MONTMARTRE GDS BOULEVARDS		

- Chèque bancaire à l'ordre du CROS Île-de-France

*Dès réception de votre règlement et de votre fiche de renseignement dûment complétée, une attestation de paiement vous sera adressée par voie électronique.*